

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2008

Trophées INPI de l'Innovation 2008

Quatre lauréats récompensés en Nord - Pas de Calais

Lundi 8 septembre 2008

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Cécile HUGO
☎ 03 28 36 33 81
chugo@inpi.fr

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2008

Sommaire

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

L'INPI en Nord - Pas de Calais

Les 11^e Trophées INPI de l'Innovation 2008

Présentation

Les lauréats

CLAYRTON ' S

DHIMYOTIS

TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT

LNIA – Laboratoire de Neuro - Immunologie des Annélides,
unité mixte de recherche CNRS / Université LILLE 1

Règlement

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant des brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de "grandir avec la propriété industrielle".

➤ **L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 70 000 demandes de marques et reçoit près de 70 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet ou faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi). Les chefs d'entreprise et innovateurs peuvent aussi accéder, via l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre. L'INPI modernise actuellement ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ici 2008, les déposants pourront ainsi bénéficier de délais encore plus rapides et d'un accès permanent et sécurisé à leur dossier de procédure.

➤ **L'Institut forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics. L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions régionales. Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics" de propriété industrielle auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ **L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence. 3 300 000 brevets français européens et internationaux et 1 400 000 marques françaises, communautaires et internationales sont accessibles via l'INPI. Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine. L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon atteint aujourd'hui 10% du commerce mondial. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon, l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Budget : entièrement autofinancé, 191 millions d'euros en 2007.

Effectifs : 800 agents.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

18 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Caen), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique du Nord (Washington), Asie du Sud Est (Bangkok), Chine (Pekin), Maghreb (Rabat).

www.inpi.fr

0 820 213 213 (0,09 € TTC/mn)

L'INPI en Nord - Pas de Calais

Depuis 1992, l'INPI est présent en Nord - Pas de Calais pour accueillir et accompagner les innovateurs dans leurs démarches de protection.

En collaboration avec les partenaires régionaux de l'innovation, l'INPI anime la politique de propriété industrielle régionale par des actions concrètes et ciblées :

- il aide les PME-PMI en leur proposant des outils d'évaluation personnalisés, comme le « **pré diagnostic propriété industrielle** », destiné aux entreprises peu initiées dans ce domaine ;
- il soutient les actions permettant la **sensibilisation, la formation et l'accompagnement des entreprises** dans leur démarche d'innovation et de mise en pratique de la propriété industrielle ;
- il mène des opérations de sensibilisation et de **formation dans les écoles, les universités, les laboratoires et les centres de recherche.**

Partenariats

L'INPI Nord-Pas-de-Calais collabore activement avec les partenaires publics du réseau de l'innovation.

Il a signé le 8 septembre 2008 **une convention avec le Conseil régional** Nord - Pas de Calais, pour faire connaître les enjeux de la propriété industrielle aux entreprises et aux chercheurs de la région, pour soutenir le développement et la compétitivité du territoire.

Cette action prend place notamment dans le cadre de la Plateforme Régionale de Valorisation de la Recherche et de l'Innovation, et prévoit la réalisation de 40 pré diagnostics propriété industrielle sur 2008.

D'autres conventions ont été signées avec les partenaires pour mettre à disposition des sessions de formation à la propriété industrielle, des pré diagnostics propriété industrielle, et des prestations de recherche brevet (service RISC de l'INPI).

C'est le cas avec **EURASANTE** qui inclut le Pôle de compétitivité Nutrition Santé Longévité dans le périmètre de son accompagnement, ou encore avec **l'Incubateur APUI** en faveur des porteurs de projets de création d'entreprises à potentiel.

Par ailleurs, la Délégation INPI Nord - Pas de Calais :

- répond aux demandes d'interventions, de conférences et de participation à des rencontres ou à des actions pour les entreprises, les créateurs d'entreprises et les laboratoires de la région ;

- porte une attention particulière aux acteurs des Pôles de compétitivité régionaux, auxquels elle a proposé des ateliers notamment sur l'apport de la propriété industrielle dans la conclusion de partenariats, ou encore sur l'usage stratégique de la propriété industrielle comme outil de veille ;
- apporte son soutien aux organismes d'aide à la création d'entreprises et aux Incubateurs en rencontrant les porteurs de projets ;
- collabore activement avec les partenaires de l'intelligence économique, en participant à **ULIS, Appel à projets pour l'Utilisation de l'Information Stratégique**, en partenariat avec **la DRIRE, l' ARIST, DIGIPORT et Vigilances** pour soutenir et accompagner des projets collectifs d'entreprises, liés à la gestion de l'information ; ou encore en intervenant sur la propriété industrielle dans le cadre de séminaires auprès des Pôles de compétitivité tels que le séminaire « Intelligence économique et Pôles de compétitivité ».

Formations à la propriété industrielle

L'INPI Nord-Pas-de-Calais dispense des formations à la propriété industrielle aux étudiants des écoles d'ingénieurs et de commerce et des Universités telles que notamment l'Ecole Centrale Lille, l'Ecole de Chimie Lille, l'Ecole des Mines de Douai, HEI, l' ENSAIT, l' ISD de Valenciennes, l'ISA, les IAE de Lille et de Valenciennes.

Un atelier propriété industrielle a réuni les enseignants de lycées, BTS et IUT à l'INPI Nord-Pas-de-Calais, le 20 novembre 2007, dans le cadre du programme "Génération Innovation".

Chiffres régionaux 2007

La Délégation INPI Nord - Pas de Calais, structure accessible et ouverte au public, **a reçu 4 167 personnes** sur 2007, pour leur donner des informations sur la propriété industrielle, les aider dans leurs recherches et dans les démarches administratives auprès de l'Institut.

Elle a réalisé ou fait réaliser **28 prédiagnostics** propriété industrielle pour des petites et moyennes entreprises de la région, sur la seule année 2007. Cela porte à **74** le nombre de prédiagnostics propriété industrielle proposés gratuitement aux PME du Nord - Pas de Calais, depuis la mise en place du dispositif il y a trois ans.

14 Ecoles d'ingénieur ou de commerce de la région et 6 masters, ont reçu un **enseignement propriété industrielle** sur l'année 2007/2008, **soit** près de **230 heures de formation**.

Dépôts de titres de P.I. en Nord-Pas de Calais :

Brevets*	285
Marques**	2 264
Dessins & Modèles***	701

* Demandes de brevets publiées en 2007 par la voie nationale selon l'origine de la résidence des inventeurs. (Source OPI - Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI)

** Marques publiées en 2007 selon la résidence des déposants. (Sources OPI / Plutarque)

*** Publications ordinaires de dessins et modèles par département du déposant (Sources OPI / Base Modelis)

Les 11^e Trophées INPI de l'Innovation 2008

Depuis leur création, en 1991, les Trophées INPI de l'Innovation distinguent chaque année des PME-PMI pour leur **politique en matière d'innovation et de propriété industrielle** ainsi que des organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à **valoriser leur recherche et développement grâce à la propriété industrielle**.

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires, sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche**.

Une remise nationale d'envergure à Paris

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2008 aura lieu à Paris début janvier 2009.

CLAYRTON'S



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse :** 41 rue Saint Antoine - 59100 ROUBAIX
 - **Nom du dirigeant :** Alban LEPOUTRE, Président Directeur Général, et Tristan-Guirec LEPOUTRE, Directeur commercial
 - **Date de création :** 1968
 - **Forme juridique :** SA à directoire
 - **Chiffre d'affaires 2007 :** 10,5 millions d'euros, dont 20% à l'export
 - **Effectifs 2008 :** 58 salariés
-

Le jury a apprécié l'investissement de la société CLAYRTON'S dans une politique d'innovation soutenue par une démarche ouverte et partenariale avec prise en compte de préoccupations environnementales, allée à une pratique stratégique de la propriété industrielle faisant appel à toutes les composantes d'un portefeuille de titres.

Activité / principaux produits

CLAYRTON'S est fabricant - distributeur d'emballages et d'accessoires pour fleuristes depuis près de 40 ans. Dans le créneau du packaging décoratif pour les fleurs, CLAYRTON'S propose une large gamme de produits répondant aux différentes attentes et besoins des fleuristes, qu'ils soient grossistes, bouquetteries ou horticulteurs.

Polypropylène imprimé, cônes, cache-pots, sacs, housses, mousses mouillables ou sèches, produits lustrants pour les feuilles... : la société fabrique et vend près de 4500 références différentes réparties sur deux collections annuelles.

Origines de la société

La société a été créée en 1968, par Josse LEPOUTRE, le père des deux actuels dirigeants. Elle s'est installée dans une ancienne usine textile de Roubaix, en plein cœur de la ville, pour fabriquer et vendre au départ du « clair feuillage », un spray brillant pour plantes et des cache-pots plissés.

L'activité de la société évolue vite, et son offre de produits ou de services s'étend sans cesse: en 1974, CLAYRTON'S démarre ainsi la découpe et l'emballage de film polypropylène pour emballer fleurs et plantes, puis elle développe l'impression de film propylène par flexographie. En 2001, elle lance un support pour bouquets à réserve d'eau, le Rapid'eau, qui rencontre très vite un vif succès et est toujours au top des ventes. Elle poursuit en 2004 par un concept tout en un, destiné aux bouquetteries qui doivent réaliser des bouquets rapidement : le « Rapid'eau fill ».

CLAYRTON'S fabrique aujourd'hui la majorité de ses produits au sein de son usine de Roubaix.

Part de l'export et principaux marchés

L'activité commerciale de la société s'est développée en France et à l'étranger : 20% de son chiffre d'affaires est réalisé en Europe (Hollande, Angleterre, Espagne) et en Afrique.

Les typologies de clients sont les grossistes en articles pour fleuristes et les centrales de Grande Distribution.

Politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle

La société possède un service création intégré, ce qui lui permet de réaliser de nouveaux produits et décors tout au long de l'année : elle peut ainsi présenter de nouvelles collections deux fois par an.

Par ailleurs, CLAYRTON'S présente l'ouverture qui lui permet de travailler en partenariats qui soit alimentent sa créativité, soit lui permettent de progresser dans ses techniques. Ainsi, pour définir les tendances de demain et alimenter l'inspiration de son service création, elle collabore avec 35 entreprises complémentaires, producteurs européens de l'art floral, au sein de l'EFSA . Elle vient de collaborer pendant deux ans dans le cadre du pôle de compétitivité MAUD, ce qui lui a permis de développer un process industriel innovant permettant d'utiliser des encres à l'eau, stables sur une feuille de plastique dans une atmosphère humide.

Aujourd'hui, la société mise sur le développement durable, et se lance également dans les emballages oxo biodégradables, par addition d'un additif spécifique dans le polypropylène.

Cette démarche de développement par l'innovation est sous-tendue par une pratique stratégique de la propriété industrielle.

CLAYRTON'S tient à préserver son savoir faire, mais aussi à attaquer de nouveaux marchés avec des avantages concurrentiels protégés.

La société détient un portefeuille complet de propriété industrielle, couvrant la France et l'étranger : 5 demandes de brevet français ont été déposées depuis 2002, dont plusieurs ont été étendues au niveau européen ou américain. Elle est titulaire à ce jour d'une vingtaine de marques, dont trois au niveau communautaire. Elle détient également de très nombreux titres de dessins et modèles, près de soixante-dix français et une quarantaine de titres communautaires, qui concrétisent la valeur ajoutée de l'aspect et de l'esthétique de ses produits.

CLAYRTON'S joue sur l'effet dissuasif de la propriété industrielle sur la concurrence, en informant sur l'existence de ses droits, aussi bien sur ses packagings que sur ses catalogues, datés sur chaque page.

La composante propriété industrielle accompagne la démarche de l'entreprise auprès de ses partenaires, et fait l'objet d'une réflexion stratégique à chaque fois. CLAYRTON'S se tient informée par la veille dans les brevets, pour laquelle son dirigeant s'est lui-même formé, et surveille les titres de la concurrence. Elle tient à faire valoir ses droits et fait face à différents litiges sur ses brevets ou ses modèles, notamment aujourd'hui en Grande Bretagne, en alliant le lancement de procédures judiciaires à la négociation. Elle concourt aussi à la défense d'un brevet italien, dont elle est distributeur exclusif, détecte les contrefaçons et agit de concert avec son donneur de licence.

DHIMYOTIS



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse :** 20 allée de la Râperie - 59493 Villeneuve d'Ascq
 - **Nom du dirigeant :** Arnauld DUBOIS
 - **Date de création :** avril 2005
 - **Forme juridique :** Société Anonyme
 - **Effectifs :** 8 en 2008 – (4 en 2007)
-

En distinguant DHIMYOTIS, le jury des Trophées a voulu mettre à l'honneur une jeune entreprise innovante, dont la stratégie est appuyée par une démarche de propriété industrielle, qui crée de nouveaux produits, s'ouvre à de nouveaux marchés, tout en augmentant le nombre de ses collaborateurs et en créant de l'emploi.

Ce Trophée INPI de l'innovation est accompagné d'une mention « éveil à la propriété industrielle ».

DHIMYOTIS est une société de services spécialisée dans la sécurité des échanges informatiques et la dématérialisation, et plus particulièrement dans le secteur des échanges de données par Internet : DHIMYOTIS conçoit des solutions d'authentification, de chiffrement et de signature électronique.

Cette start-up créée il y a trois ans exerce une activité de haute technologie, dans un marché prometteur.

Origines de la société

DHIMYOTIS est issue d'une fusion de compétences de ses deux principaux associés : Arnauld DUBOIS pour la téléphonie mobile et Yannick LEPLARD pour la cryptologie informatique.

Principaux produits

DHIMYOTIS a mis au point puis lancé en 2007 un certificat numérique « CERTIGNA », véritable pièce d'identité numérique permettant d'évoluer de façon sécuritaire sur Internet, pour les messageries ainsi que les sites Web.

Afin que cette pièce d'identité soit reconnue officiellement par les internautes, la société vient d'obtenir l'intégration de son Autorité CERTIGNA dans les systèmes d'exploitation Windows et Mac, après avoir été agréé aux normes européennes de référence pour la gestion et la production de certificats numériques.

CERTIGNA offre donc une alternative française aux systèmes étrangers, aujourd'hui américains en très grande majorité.

De plus, DHIMYOTIS maîtrise le processus complet de la dématérialisation: authentification, signature des documents, horodatage et stockage sécurisé à valeur probante.

Le marché et les perspectives

L'activité commerciale démarre en France avec un chiffre d'affaires basé sur CERTIGNA et sur la dématérialisation, avec des perspectives européennes dès 2009.

Aussi DHIMYOTIS prépare l'avenir en augmentant la taille de son équipe d'experts, et en poursuivant ses développements : l'équipe vient d'embaucher deux personnes en 2008, et compte aujourd'hui huit personnes.

Politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle

DHIMYOTIS a complètement intégré le fait que la capacité d'innovation est la condition et le moteur de sa compétitivité, dans ce marché de l'information en perpétuelle évolution.

La société fonde son développement sur la recherche, qu'elle effectue en interne dans son propre service de R&D, mais aussi en externe avec le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille (LIFL) de l'Université Lille 1. Les travaux de l'équipe portent aujourd'hui sur le téléphone portable, avec un système d'authentification par mot de passe à usage unique et un système de signature. Trois personnes travaillent sur les logiciels de cryptographie, les cartes à puce et les technologies Bluetooth.

Conscient de la nécessité de préserver son capital intellectuel pour mieux pouvoir le valoriser, Arnauld DUBOIS a su prendre le temps de réfléchir à sa stratégie de propriété industrielle.

La collaboration avec le laboratoire LIFL est ainsi dûment encadrée par un contrat où sont abordés les points de propriété intellectuelle et industrielle.

DHIMYOTIS a également sollicité un pré diagnostic propriété industrielle, réalisé en avril 2007. Une demande de brevet a été déposée la même année. Par ailleurs, la société a pris toutes les dispositions utiles pour dater ses logiciels et prouver leur antériorité. Elle est par ailleurs en train de mettre en place d'ici la fin de l'année une veille dans les bases de données brevets.

La société possède également 5 marques, autour desquelles se structure aujourd'hui son offre commerciale et sa communication. Elle a le projet de les déposer à l'étranger, pour accompagner l'évolution et la croissance à venir de son activité à l'international.

TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse :** 16 rue René Cassin – 62223 Saint Laurent Blangy
- **Nom des dirigeants :** Patrick LE FLOCH, gérant
Hélène SZULC, directrice générale
- **Date de création :** 1995
- **Forme juridique :** SARL
- **Chiffre d'affaires 2007 :** 3,3 millions d'euros
- **Effectifs 2007 :** 30 personnes

Avec TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT, le jury a tenu à distinguer une entreprise qui s'implique dans l'innovation technologique, alors qu'elle déploie une activité de services ; il a également apprécié l'intégration de la propriété industrielle pour accompagner la démarche en France d'abord, et maintenant dans l'ouverture à l'international.

Activité

La société TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT a été créée en 1995 à Arras, pour développer les travaux sous-marins dans le secteur de l'environnement.

Elle effectue des travaux de contrôle, de maintenance et de réhabilitation, dans tous les milieux immergés, naturels ou artificiels, pollués, ainsi que dans les espaces confinés, galeries, canalisations, puits, cuves... avec une parfaite maîtrise des questions d'hygiène et de sécurité.

Spécialistes des travaux d'accès difficiles et hautement qualifiés, ses techniciens interviennent par scaphandriers, mais également sur cordes à grande hauteur, en fait là où les moyens conventionnels ne conviennent plus.

La société peut expertiser et réhabiliter les stations d'épuration en plongée, sans en arrêter le fonctionnement donc sans les vider dans le milieu naturel. Elle intervient aussi dans le nucléaire.

Principaux marchés et perspectives

La société intervient jusqu'à présent en France, pour le compte d'industries chimiques, de collectivités locales ou de bureaux d'études.

La situation de la société est excellente sur son marché : le chiffre d'affaires 2007 se situe à 3 300 000 euros, à 47% de plus que son niveau de 2005 pour la deuxième année consécutive. 2008 devrait être encore une année de croissance, la tendance s'orientant vers un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros.

Un choix de la société : le travail en réseaux

Ouverte sur son environnement, la société a fait le choix de travailler en réseau. Un premier réseau s'est naturellement constitué avec les entreprises de Patrick Le Floch, en France et à l'étranger.

TECH SUB fait également partie du Réseau Environnement, qui contribue à potentialiser les savoir-faire de treize éco-entreprises de la région complémentaires, spécialistes de différents domaines de l'environnement.

Politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle

TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT a développé une gamme de produits, innovants : des aérateurs-circulateurs pour traiter par brassage lent lacs et lagunages, en mettant en œuvre toute technologie, mais plus particulièrement maintenant l'énergie renouvelable, solaire ou éolienne. Ces produits sont la gamme « Aquago » de la société, déclinée en « Sungo », « Ventgo »... Depuis 2003, TECH SUB a déposé deux demandes de brevet dont l'un, datant de novembre 2006, concernant un aérateur éolien, a été étendu à l'international. La société possède par ailleurs 5 marques françaises, et est en train de déposer deux marques communautaires.

Pour chacun de ses produits, TECH SUB INDUSTRIE ENVIRONNEMENT a une vraie stratégie d'intelligence économique : elle procède à des études de liberté d'exploitation dans les brevets, ce qui lui a permis de détecter il y a quelques années, puis de surveiller et racheter un brevet antérieur par équivalence son aérateur solaire.

Dans le cadre des coopérations, la question du brevet est toujours prise en compte.

Dans le Réseau Environnement, la question de la propriété industrielle est prévue et aidée, avec conseils personnalisés en marques et droit d'auteur.

Laboratoire de Neuro-Immunologie des Annélides - LNIA



FICHE D'IDENTITE

- **Nom de l'unité de recherche :** Laboratoire de Neuroimmunologie des Annélides
 - **Organismes de rattachement :** CNRS et Université Lille 1
 - **Adresse :** Bâtiment SN3, Cité Scientifique, Université Lille 1, 59650 Villeneuve d'Ascq
 - **Nom du directeur du laboratoire :** Professeur Michel SALZET
 - **Date de création :** 1^{er} janvier 2002
 - **Effectif global 2007 :** 30 (dont 15 permanents)
 - **Responsable de la valorisation :** Gilles Pulvermuller, responsable cellule valorisation CNRS
-

Le jury a apprécié la qualité scientifique du domaine de recherches en lien avec les perspectives qu'elles ouvrent pour l'industrie, le tout étant sous-tendu par une stratégie de propriété industrielle préparant et structurant la valorisation des recherches.

Activité

Les recherches du Laboratoire de Neuroimmunologie des Annélides (LNIA) concernent le domaine des neurosciences. Elles mettent à profit les perspectives d'analyses extrêmement prometteuses d'une nouvelle technologie de spectrométrie de masse, apparue en 1997 : l'imagerie MALDI.

Cette technologie permet à la fois la recherche, l'identification et maintenant la localisation de biomolécules telles que les peptides, les protéines ou les lipides au sein des tissus. Les images sont obtenues par préparation adaptée d'un échantillon tissulaire, par son ionisation grâce à un faisceau laser qui le parcourt. Après acquisition des données, un logiciel permet de sélectionner des gammes de masse correspondant à des molécules d'intérêt et de reconstruire des images de localisation.

Le LNIA est devenu un expert de cette technologie, et développe donc ses recherches dans les domaines de la spectrométrie de masse MALDI, de la protéomique et de la bioinformatique.

Depuis la création de l'équipe, de nombreux développements ont été entrepris, tant sur la préparation des échantillons que sur le développement de nouvelles stratégies pour l'analyse de tissus archivés ou l'image de molécules spécifiques.

De façon plus appliquée, le laboratoire recherche des facteurs immunitaires (peptides antimicrobiens) présents dans le système nerveux de la sangsue médicinale, impliqués dans sa défense et dans la régénération nerveuse, et les compare aux maladies neuro-dégénératives.

Les développements peuvent particulièrement être appliqués à des pathologies, telles que les maladies neuro-dégénératives (style Parkinson), et le cancer de l'ovaire.

Politique de valorisation de la recherche et stratégie de propriété industrielle

Dès le départ, les recherches se sont faites en **collaboration étroite avec le milieu industriel ou hospitalier**, en sachant mettre à profit les avantages de la pratique des brevets.

La propriété industrielle a ainsi permis d'obtenir du matériel de très haute technologie MALDI de la société BRUKER, et un robot de dépôt de la société SHIMADZU.

Par ailleurs, le LNIA a su utiliser la propriété industrielle pour construire des collaborations avec de grands groupes industriels, notamment dans le domaine de la pharmacologie et/ou cosmétique : IPSEN BEAUFORT, L'OREAL, GENFIT, GALDERMA... et obtenir des contrats de recherche.

L'équipe a également noué de solides relations avec une équipe de chirurgiens de la clinique gynécologique de l'hôpital Jeanne de Flandre à Lille, ce qui a tracé le chemin d'une valorisation vers des pathologies génitales dont le cancer de l'ovaire.

L'acquisition des droits sur les travaux de recherche réalisés

3 brevets internationaux, ont été déposés, désignant notamment les Etats-Unis.

Le Laboratoire tient en outre des « Cahiers de laboratoire », outils de première importance pour dater les travaux de recherche, et faire la preuve de l'antériorité de la propriété intellectuelle, notamment vis-à-vis des Etats-Unis, où existe dans ce domaine une concurrence exacerbée.

Une veille propriété industrielle est réalisée au sein même de l'unité de recherche, à partir des bases de données brevets et autres accessibles par Internet, ou dans les congrès scientifiques.

La valorisation des travaux du LNIA

Cette valorisation prend des formes diverses :

- **la concession de licences sur les brevets**

A l'heure actuelle, la concession aux sociétés Schimadzu et Bruker de deux Licences de brevets sont en cours (matrices ioniques et le Tag-mass) et ainsi que celle du dernier brevet à la société Bruker. Les études de marché réalisées pour le brevet Tag-mass ont montré un marché de l'ordre de 10 Milliards d'euros dans le cadre du diagnostic.

Par ailleurs, deux autres demandes de brevets sont en cours de rédaction portant sur des améliorations du dispositif et des nouveaux développements pour obtenir sur coupes les connaissances structurales de bio-marqueurs identifiés.

- **la création d'entreprise**

Une autre façon pour le Laboratoire de valoriser ses travaux est la création d'une start up, CHEMIDIS, à partir des travaux du LNIA, pour une collaboration : CHEMIDIS est actuellement lauréate du concours OSEO/Ministère de la recherche, en catégorie émergence, et elle est tutorée par le Bioincubateur régional EURASANTE.

CHEMIDIS est un projet de société de service B to B intégrant le savoir-faire du LNIA en matière de spectrométrie de masse (IMS). La jeune pousse se positionnera sur le marché de la « biodistribution de médicaments ». L'IMS est l'outil qui permettra le suivi de l'évolution, des modifications possibles et la redistribution dans les tissus ainsi que celui des métabolites secondaires en intra-organes lors d'une bio distribution de médicaments au sein de l'organisme, ce qui présente pour l'ensemble des sociétés pharmaceutiques, agrochimiques, agroalimentaires voire par la suite cosmétiques une avancée primordiale.

A ce jour, une société Protein Discovery aux Etats-Unis utilise en partie cette technologie mais seule CHEMIDIS pourra offrir à ses clients l'information sur la localisation des composés au sein des tissus et ainsi obtenir des cartes moléculaires de la répartition des composés. Un chiffre d'affaires annuel de 450 K€ est espéré dès la deuxième année.

Ceci n'est qu'un début !

1. A l'heure actuelle, deux nouveaux brevets portant sur de nouvelles matrices et des dérivations chimiques sur coupes pour aider à la caractérisation structurale sont en cours de dépôts.
2. Dans le cadre des études réalisées sur la régénération nerveuse chez la sangsue, une nouvelle molécule ayant des propriétés neurotrophiques importantes a été caractérisée. Une étude sur des modèles animaux est en cours d'élaboration en collaboration avec le Dr. Stéphane Woerly (Organogel, Canada). Les études de la salive de sangsue en collaboration avec le DR. D. Hober, CHU LILLE, Lab. Virologie) ont permis de mettre en évidence des substances antimicrobiennes de type antibactériennes et antivirales puissantes. Les caractérisations de celles-ci sont en cours et feront l'objet de nouveaux dépôts de demandes de brevets. En effet, des substances analgésiques et anti-inflammatoires ont également été détectées dans la salive de sangsue permettant l'espoir de nouveaux anti-inflammatoires pour le traitement de l'arthrose.

Par ailleurs, signalons la reconnaissance internationale du laboratoire. Celle-ci s'est traduite par la création pour 4 ans à partir de 2008 d'un Laboratoire International Associé (LIA) avec le Département de Pharmacologie de l'Université de Sherbrooke (Pr. R. Day).



Règlement

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2008 est ouverte en priorité :

- ♦ Aux entreprises jusqu'à 1000 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 500 salariés) ;
- ♦ Aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2008 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2007.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- ♦ La collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ Le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ L'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ La concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ La lutte contre les contrefaçons ;
- ♦ Une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Éléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2008 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront « grandi avec la propriété industrielle » ou qui auront mis la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

Entreprises

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences, ...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- ◆ croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ◆ emploi,
- ◆ rentabilité,
- ◆ activité à l'export,
- ◆ création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- ◆ mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

Unités de recherche

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- ◆ à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- ◆ au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- ◆ aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Le cas échéant, le jury pourra décider de l'affectation des trophées dans les catégories suivantes : éveil à la PI (entreprise engageant une démarche de propriété industrielle) ou start-up.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2008.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2008 concourent automatiquement pour la finale nationale.

Le jury pourra décider de l'affectation des trophées dans la catégorie « éveil à la PI » pour une entreprise engageant une démarche de propriété industrielle.

Le jury national sélectionne, parmi les lauréats régionaux, les lauréats nationaux des Trophées INPI 2008.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2008 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2009.